



Code de conduite des fournisseurs

Aperçu

Introduction

Sonoco est un leader mondial des emballages durables de grande valeur qui sert certaines des marques les plus connues au monde. Notre portefeuille est composé de produits de premier plan qui desservent de vastes marchés finaux attrayants pour l'emballage grand public et industriel. Guidés par notre raison d'être d'offrir un meilleur emballage – une vie™ meilleure, nous favorisons une culture d'innovation, de collaboration et d'excellence afin de fournir des solutions qui servent mieux toutes nos parties prenantes et soutiennent un avenir durable. Dans ce document, Sonoco affirme son engagement à respecter strictement la loi dans tous les pays où elle opère. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les valeurs fondamentales de Sonoco : intégrité, respect, service, travail d'équipe et responsabilité.

Sonoco s'attend à ce que tous ses fournisseurs (les « Fournisseurs ») se conforment pleinement au présent Code de conduite des fournisseurs (le « Code ») ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables dans tous les domaines de ses activités mondiales, y compris toutes les filiales et sociétés affiliées. Le respect de ce Code est une condition pour faire affaire avec Sonoco.

Portée

Sonoco définit un « Fournisseur » comme tout tiers avec lequel Sonoco entretient une relation commerciale active pour la fourniture de biens ou de services. Cela inclut, sans s'y limiter, les fournisseurs de matériaux directs et indirects, de machines, d'équipements et d'autres biens et services. Le Code s'applique à tous les employés, administrateurs, dirigeants, agents, consultants, représentants, distributeurs et partenaires de coentreprise.

Table des matières

Éthique des affaires	3
Droits de l'homme et pratiques du travail	4
Santé et sécurité	6
Durabilité	7
Cybersécurité	8
Conformité	9
Attentes et application de la loi	10
Hotline	11
Conclusion	11

Introduction

Sonoco s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de conduite éthique dans tous les aspects de ses activités commerciales, comme indiqué dans ses [politiques de conduite des affaires](#).

Le Code sert de guide fondamental pour s'assurer que nos partenaires partagent et adoptent notre dévouement aux principes éthiques, favorisant ainsi une culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité. Sonoco est convaincu qu'une éthique commerciale solide est la pierre angulaire du succès à long terme et qu'elle est essentielle à l'établissement de relations professionnelles et dignes de confiance avec nos fournisseurs, nos clients et nos communautés.

Corruption et pots-de-vin

La politique inaltérable de Sonoco est de mener les affaires de la Société de manière légale et éthique, y compris en se conformant pleinement aux dispositions de la FCPA et de toutes les lois similaires. Sonoco exige que tous les fournisseurs respectent le Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA ») et toutes les autres lois anticorruption applicables en vigueur partout où ils exercent leurs activités.

Sonoco attend de tous les fournisseurs qu'ils respectent la [politique anti-corruption et la FCPA de Sonoco](#). Ce Code interdit tout paiement inapproprié ou illégal à des fonctionnaires, des partis politiques ou des candidats étrangers à des fonctions politiques.

Concurrence loyale

Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à une coopération illégale avec des concurrents, y compris le truquage des offres, la fixation des prix ou la discrimination, l'attribution des marchés ou tout autre comportement interdit qui limite la concurrence libre et équitable.

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois antitrust des États-Unis et de tous les sites internationaux dans lesquels ils exercent leurs activités, conformément à l'engagement interne de Sonoco en matière de conformité antitrust, tel que détaillé dans la [politique de conformité aux lois antitrust de Sonoco](#).

Cadeaux d'affaires et courtoisies

Dans toute relation d'affaires, les fournisseurs doivent s'assurer que l'offre ou la réception d'un cadeau ou d'une courtoisie d'affaires est autorisée par la loi et la réglementation ; n'enfreint pas les règles et les normes de l'organisme du bénéficiaire ; est conforme aux coutumes raisonnables du marché ; et n'aura pas d'impact négatif sur la réputation de Sonoco.

Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent éviter les conflits d'intérêts ou les situations donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts potentiel dans leurs relations avec Sonoco. Les fournisseurs sont tenus de signaler rapidement tout conflit d'intérêts réel ou potentiel par le biais de la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique des affaires de Sonoco, comme indiqué dans [section Hotline](#). Par exemple, cela inclut des relations personnelles étroites ou les conflits entre les intérêts de Sonoco et les intérêts personnels des employés, proches, amis ou associés d'un fournisseur.

Communication publique et représentation de la marque

Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs employés ne déforment pas, ne parlent pas au nom de Sonoco ou ne la dénigrent pas dans un forum public ou en ligne. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les plateformes de médias sociaux, les blogs, les forums en ligne et d'autres canaux de communication numérique.

Introduction

Le respect des droits de l'homme est un principe fondamental des convictions de Sonoco et est conforme à nos valeurs et à notre objectif d'être une entreprise plus durable sur les plans économique, social et environnemental. L'approche de Sonoco en matière de droits de l'homme commence par la compréhension de la manière dont nos activités, y compris nos produits et services, ainsi que les activités de nos partenaires commerciaux, peuvent avoir un impact, positif ou négatif, sur nos employés, nos communautés et nos partenaires.

Les normes de conduite des affaires de Sonoco fournissent un cadre mondial pour des opérations responsables et sont conformes à l'esprit et à l'intention des principes et droits fondamentaux au travail de 1998 de l'Organisation internationale du travail (OIT). Sonoco soutient activement le Pacte mondial des Nations Unies et adhère aux obligations imposées par la Déclaration de l'OIT aux États membres de promouvoir et de mettre en œuvre les principes suivants :

- Un travail équitable et sûr
- Droits de l'enfant et abolition du travail des enfants
- Interdiction du travail forcé ou obligatoire et de la traite des êtres humains
- Non-discrimination
- Liberté syndicale et négociation collective

On s'attend également à ce que les fournisseurs maintiennent des milieux de travail respectueux, exempts de harcèlement, et qu'ils fournissent des mécanismes de règlement des griefs accessibles qui permettent aux travailleurs de faire part de leurs préoccupations sans crainte de représailles.

Travail équitable et sûr

Sonoco s'attend à ce que les fournisseurs rémunèrent leurs employés de manière compétitive par rapport à l'industrie et au marché du travail local, et conformément aux conditions des conventions collectives applicables. Les fournisseurs doivent s'efforcer d'assurer la pleine conformité avec les lois applicables sur les salaires, les heures de travail, les heures supplémentaires et les avantages sociaux. Les fournisseurs doivent s'efforcer en permanence de fournir un environnement de travail sûr et inclusif pour les employés et les sous-traitants, conformément aux normes internationales du travail, quel que soit l'endroit où ils exercent leurs activités.

Les employés doivent être rémunérés équitablement par des salaires et des avantages sociaux qui respectent ou dépassent les normes locales en vigueur et qui sont conformes aux lois et réglementations locales et nationales des juridictions dans lesquelles les fournisseurs exercent leurs activités.

Droits de l'enfants

Les fournisseurs doivent soutenir l'élimination des pratiques d'exploitation du travail des enfants et ne doivent pas recruter de travailleurs enfants. Tous les employés des fournisseurs doivent avoir l'âge légal d'emploi dans leur pays d'emploi. Les fournisseurs doivent également soutenir les lois dûment promulguées pour prévenir et punir le crime d'exploitation sexuelle des enfants et doivent coopérer avec les autorités chargées de l'application de la loi en la matière.

Travail forcé

Les fournisseurs doivent recruter leurs employés et leur offrir des conditions de travail, y compris le paiement des salaires et des avantages sociaux, qui sont conformes aux lois et règlements applicables. L'emploi doit être librement choisi ; En aucun cas, les travailleurs ne doivent être soumis à la force, à la coercition ou à l'intimidation. Les fournisseurs ne doivent pas autoriser le recours au travail forcé ou obligatoire, y compris le travail sous contrat, les formes modernes d'esclavage ou la traite des êtres humains, dans leurs propres installations ou dans leur chaîne d'approvisionnement.

Non-discrimination

Sonoco est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi qui s'engage à fournir à ses employés un environnement de travail sûr et non discriminatoire qui favorise une communication ouverte et honnête et qui prône la dignité, le respect et la diversité dans tous les aspects de ses activités commerciales.

Les fournisseurs ne doivent pas tolérer un comportement irrespectueux, inapproprié ou discriminatoire, des traitements injustes ou des représailles de quelque nature que ce soit. Les fournisseurs doivent s'assurer que le harcèlement n'est pas toléré sur le lieu de travail ou dans toute circonstance liée au travail à l'extérieur du lieu de travail.

Les fournisseurs doivent favoriser un environnement dans lequel tous les employés, les candidats, les parties prenantes et les membres de la communauté sont traités avec équité, dignité et respect. Les fournisseurs doivent garantir l'égalité des chances sans distinction de race, de sexe, d'appartenance ethnique, d'âge, de capacité physique, de religion, d'orientation sexuelle ou de toute autre caractéristique ou identité personnelle.

Heures de travail

Les fournisseurs doivent fonctionner de manière à ce que les heures de travail des employés soient conformes aux normes, lois et réglementations locales et nationales des juridictions dans lesquelles les fournisseurs exercent leurs activités. Les employés doivent bénéficier de jours de congé et d'avantages raisonnables et doivent recevoir une rémunération appropriée, comme l'exige la loi applicable.

Les fournisseurs ne doivent faire travailler que du personnel ayant légalement le droit de travailler dans les juridictions dans lesquelles ils exercent leurs activités.

Peuple autochtone

Sonoco attend des fournisseurs qu'ils respectent les cultures, les coutumes et les valeurs des personnes dans les communautés où ils opèrent et qu'ils s'efforcent de prendre en compte leurs besoins, leurs préoccupations et leurs aspirations. Cela comprend la protection des traditions, des sources d'eau et des terres des peuples autochtones.

Introduction

La sécurité et la santé des employés de Sonoco doivent être la première priorité à tous les niveaux de l'organisation, plaçant cette question au-dessus de la production, de la qualité, des coûts et du service. Chaque employé est responsable à son niveau, de l'usine au conseil d'administration. Sonoco estime que les employés qui effectuent le travail sont les plus compétents. Nous favorisons un environnement dans lequel tout le monde est engagé dans l'amélioration de la sécurité, les équipes de sécurité, les événements d'apprentissage et la réduction de l'exposition. Sonoco met l'accent sur la réduction de l'exposition et l'amélioration continue en déployant les meilleures méthodes, outils, technologies et ressources professionnelles disponibles.

Environnement de travail sécuritaire

Sonoco attend de ses fournisseurs qu'ils favorisent un environnement de travail sûr et respectueux pour tous les employés. Il s'agit notamment de prendre des mesures proactives pour identifier et atténuer les risques en milieu professionnel, de s'assurer que les employés sont correctement formés et équipés pour accomplir leurs tâches en toute sécurité, de favoriser une culture où la sécurité est prioritaire à tous les niveaux. Les fournisseurs doivent maintenir des pratiques matures en matière de santé sécurité pour favoriser le bien-être physique et mental de leur personnel.

Règlements de sécurité

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales applicables en matière de santé et de sécurité. Cela comprend la tenue de registres précis, la réalisation d'audits de sécurité réguliers et la résolution rapide des risques ou incidents identifiés.

Programmes de sécurité

Les fournisseurs doivent maintenir un environnement de travail sûr qui engage activement tous les employés à identifier, prévenir et corriger les problèmes de sécurité au travail afin de réduire les incidents et d'éliminer les « Life Changing Events » accidents aux conséquences sur la vie des personnes. Sonoco attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à sa mission en matière de sécurité, notamment en identifiant et en éliminant les situations dangereuses, en maintenant un programme efficace de sécurité prévention et en allouant les ressources nécessaires pour assurer un environnement de travail sûr et sain pour les employés.

Attentes de l'installation Sonoco

Chaque fois que des employés ou des représentants des Fournisseurs sont présents dans une installation Sonoco, conduisent un véhicule Sonoco ou travaillent à proximité du personnel de Sonoco, les Fournisseurs doivent strictement appliquer les interdictions suivantes:

- Être sous l'influence d'alcool, de drogues ou substances non autorisées ou encadrées.
- Posséder, utiliser, distribuer, fabriquer ou vendre des boissons alcoolisées ou des substances illégales.
- Posséder ou apporter des armes de quelque nature que ce soit.

Introduction

L'accent mis par Sonoco sur le développement durable est directement lié à notre mission et la soutient. Sonoco est convaincu que les initiatives visant à améliorer notre réputation, à être une entreprise citoyenne forte, à offrir un bon lieu de travail et à être un défenseur de nos ressources environnementales feront de nous une entreprise plus forte et plus compétitive, mieux à même de soutenir et de satisfaire notre vaste clientèle.

Impact sur l'environnement

Les fournisseurs acceptent d'avoir la responsabilité éthique de protéger l'environnement sur lequel ils ont un impact et doivent mener toutes leurs activités conformément aux lois et réglementations environnementales applicables dans les juridictions dans lesquelles ils opèrent.

Ressources

Sonoco attend de ses fournisseurs qu'ils élaborent des méthodes d'approvisionnement, des objectifs, et des rapports pour contrôler et réduire leur impact. Qu'ils fassent de réels efforts pour contrôler et réduire les indicateurs clés de durabilité, notamment les gaz à effet de serre (GES), la consommation d'eau et d'énergie, les déchets solides et les émissions de polluants atmosphériques dangereux (HAP).

Recyclabilité

Sonoco attend des fournisseurs qu'ils fassent des efforts raisonnables pour identifier clairement l'analyse du cycle de vie de leurs produits (ACV), améliorer la recyclabilité de leurs produits finaux dans la mesure du possible et faire preuve d'une utilisation consciente des plastiques. On s'attend à ce que les fournisseurs contribuent à la collecte, au tri et aux solutions des produits recyclables afin de minimiser les déchets mis en décharge.

Cadres ESG

Sonoco encourage les fournisseurs à utiliser les cadres ESG internationalement reconnus (c'est-à-dire : Ecovadis, CDP, SBti, TCFD, SEDEX ou autres) et à participer aux audits respectifs, sur demande.

Introduction

Dans le monde numérique d'aujourd'hui, la protection des informations et la protection contre les cybermenaces sont primordiales pour l'intégrité et le succès de toute entreprise. Sonoco reconnaît que des mesures de cybersécurité robustes sont essentielles pour maintenir la confiance de nos parties prenantes et assurer la continuité de nos opérations.

Programme de sécurité

Les fournisseurs doivent maintenir un programme de sécurité des réseaux et des systèmes d'information (« programme de sécurité ») qui :

- Vise à : a) assurer la sécurité et la confidentialité du réseau et des systèmes d'information des Fournisseurs ; b) se protéger contre toute menace ou tout danger anticipé pour la sécurité ou l'intégrité de son réseau et de ses systèmes d'information ; et c) protéger contre l'accès ou l'utilisation non autorisés du réseau et des systèmes d'information.
- Énonce les politiques des Fournisseurs pour répondre à tout événement compromettant la disponibilité, l'authenticité, l'intégrité ou la confidentialité des données stockées, transmises ou traitées ou des services offerts par ou accessibles via le réseau et les systèmes d'information des Fournisseurs (« Incident »).

Gestion des risques en cybersécurité

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre et maintenir des mesures de gestion des risques de cybersécurité qui :

- Assurer un niveau de sécurité du réseau et des systèmes d'information du Fournisseur adapté aux risques posés compte tenu de l'état de l'art.
- Sont fondées sur une approche « tous risques » pour protéger le réseau et les systèmes d'information du Fournisseur ainsi que l'environnement physique de ces systèmes contre les incidents.
- Inclure au moins les éléments suivants : a) des politiques d'analyse des risques et de sécurité des systèmes d'information, y compris des mesures visant à évaluer leur efficacité ; b) des mesures visant à identifier les risques d'incidents, y compris des procédures de traitement des incidents ; c) continuité des opérations, reprise après sinistre et gestion des crises ; d) la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, y compris les aspects liés à la sécurité concernant les relations entre le Fournisseur et ses fournisseurs directs ou prestataires de services ; e) des mesures de sécurité pour contrôler l'accès aux installations, aux systèmes et aux données, qu'ils soient en transit ou au repos ; et f) les pratiques de base en matière de cyberhygiène, y compris les principes de confiance zéro, la gestion du cycle de vie des ressources et des actifs, et la formation régulière du personnel à la cybersécurité.

Coopération et inspections en matière de réglementation

Nonobstant ce qui précède, les Fournisseurs doivent, le cas échéant à la suite d'une demande ou d'une commande contraignante que Sonoco a reçue d'une autorité légitime :

- Fournir à Sonoco toute la documentation nécessaire pour répondre à la demande ou à l'ordre de l'autorité compétente, et
- Permettre à une autorité compétente d'effectuer, le cas échéant, des inspections sur site et hors site, y compris des contrôles aléatoires et des audits de sécurité effectués par des professionnels formés désignés par l'autorité compétente, aux frais et dépens des fournisseurs, sauf si l'autorité compétente en décide autrement.

Remédiation et amélioration continue

Les fournisseurs doivent déployer des efforts commercialement raisonnables pour mettre en œuvre toute demande ou recommandation de Sonoco ou d'une autorité compétente à la suite d'une telle inspection par une autorité compétente afin de remédier à toute défaillance identifiée et/ou de réviser son programme de sécurité.

Introduction

Sonoco s'engage à mener ses activités avec les normes d'intégrité les plus élevées et en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables. L'adhésion des fournisseurs à ces mêmes principes est essentielle au maintien de notre réputation commune et au bon fonctionnement de notre chaîne d'approvisionnement mondiale.

Exigence de confirmation écrite

Les fournisseurs doivent être conscients que les engagements verbaux de toute nature, y compris les modifications et les compléments aux conditions générales d'achat, doivent être confirmés par écrit par Sonoco pour entrer en vigueur.

Confidentialité

Les fournisseurs qui reçoivent des informations de Sonoco ou en son nom à titre confidentiel doivent préserver cette confidentialité et ne doivent utiliser ces informations que dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers Sonoco.

Propriété intellectuelle

Les fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle de Sonoco et d'autres personnes et se conformer à leurs obligations légales et contractuelles envers Sonoco en ce qui concerne la protection de toute propriété intellectuelle qui leur est fournie par Sonoco ou en son nom.

Commerce international

Les fournisseurs doivent confirmer que ni eux-mêmes, ni aucun de leurs actionnaires, bénéficiaires effectifs, administrateurs ou membres de la direction générale ne sont répertoriés comme personnes désignées ou ressortissants spécialement désignés par l'UE, le Royaume-Uni ou les États-Unis, et ne sont pas situés ou ne résident pas dans des juridictions soumises à des sanctions.

Les fournisseurs doivent aider Sonoco en se conformant à toutes les lois commerciales applicables à Sonoco dans l'exécution de leurs obligations. Ces lois commerciales comprennent les lois sur les sanctions commerciales de l'UE et des États-Unis, les lois sur le contrôle des exportations, les lois sur l'importation et les lois relatives à la sécurité et à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement, y compris les lois relatives à l'origine des biens ou des services que les fournisseurs fournissent à Sonoco et les lois relatives aux droits de l'homme (« Lois sur le commerce international »).

Les fournisseurs doivent confirmer qu'ils ne doivent rien faire ou autrement pour exposer Sonoco à des sanctions ou pénalités potentielles en cas de non-respect des lois sur le commerce international.

Contrôles fiscaux et financiers

Sonoco attend des fournisseurs qu'ils agissent avec intégrité dans toutes les questions fiscales et qu'ils ne s'engagent que dans une politique fiscale raisonnable qui soit alignée sur l'activité commerciale et économique et ne conduise pas à des résultats abusifs.

Les fournisseurs doivent maintenir des contrôles financiers rigoureux, tenir des registres complets et précis de toutes les opérations et transactions commerciales, conformément aux politiques et lois de conservation applicables.

Conformité

Métaux provenant de zones de conflit

Les fournisseurs qui utilisent du tantale, du tungstène, de l'étain, de l'or ou tout autre « minerais de conflit » (tel que défini dans la section 1502 de la loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs, les règlements d'application de celle-ci, ainsi que toute autre loi applicable, la « Règle sur les minéraux de conflit ») pour la fabrication ou la production de biens ou services doivent :

- Divulguer à Sonoco la présence, l'identité, l'origine et l'utilisation de ces minéraux de conflit ainsi que l'installation et le lieu où ces minéraux de conflit ont été traités.
- Fournir à Sonoco toute information supplémentaire demandée par Sonoco concernant ces minéraux de conflit.
- Se conformer à la politique actuelle de [Sonoco sur les minéraux de conflit](#).
- Justifier et garantir que ces minéraux de conflit ne proviennent soit pas de la République démocratique du Congo ni de tout « pays voisin », soit proviennent de sources « recyclées » ou « ferrailles » (telles que ces termes peuvent être définis dans une règle sur les minéraux de conflit).
- Présenter et garantir que ces minerais de conflit proviennent de fonderies certifiées « libres de conflit » par la Conflict Free Sourcing Initiative.

Si Sonoco prend connaissance d'un fournisseur dont la chaîne d'approvisionnement comprend des minéraux non exempts de conflits, Sonoco prendra les mesures appropriées pour remédier à la situation rapidement, y compris une réévaluation de la relation avec les Fournisseurs. Sonoco attend des fournisseurs qu'ils prennent des mesures similaires avec leurs fournisseurs.

Attentes et application

Responsabilité

Sonoco se réserve le droit d'effectuer des audits et d'exiger une preuve de conformité au présent Code. Dans le cadre du programme de gestion des risques liés aux tiers (TPRM) de Sonoco, Sonoco se réserve le droit de questionner et demander des informations complémentaires pour s'assurer de la conformité à ce programme. Sonoco se réserve le droit de mettre fin à une relation avec un Fournisseur avec effet immédiat en cas de non-respect par les Fournisseurs des dispositions du présent Code.

Violations

Toute violation de ce Code doit être signalée à Sonoco. Sonoco s'associe à un fournisseur tiers pour offrir une hotline sécurisée et confidentielle pour les signalements par des parties internes et externes. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section suivante.

Sonoco exige de ses fournisseurs, et de leurs sous-traitants, qu'ils acceptent le Code de conduite des fournisseurs tel que détaillé ci-dessous avant de faire affaire avec Sonoco.

Demandes de conformité

Sur demande, les Fournisseurs doivent répondre rapidement à toute demande raisonnable, questionnaire ou demande de document de Sonoco (et/ou de ses agents) concernant le contenu du présent Code, sous réserve des obligations de confidentialité.

Droit de modifier le code

Sonoco se réserve le droit d'amender ou de modifier périodiquement ce Code. Les fournisseurs sont tenus de se conformer à la dernière version du présent Code qui est publiée sur le site internet de Sonoco ou qui leur est fournie directement.

Hotline

Sonoco s'associe à un tiers pour administrer une ligne téléphonique d'assistance et de signalement en matière d'éthique des affaires. Toute violation constatée ou présumée des normes des fournisseurs de Sonoco doit être signalée via la ligne d'assistance (sonoco.ethicspoint.com) ou directement au service juridique et de conformité de Sonoco (complianceoffice@sonoco.com). La hotline est disponible 24h/24 et 7j/7.

Les signalements peuvent être effectués de manière anonyme, dans la plupart des langues et selon la méthode préférée du déclarant (Web ou téléphone). Tous les signalements seront examinés et feront l'objet d'une enquête conformément au programme de conformité de Sonoco. Dans la mesure du possible, les représentants des fournisseurs qui effectuent des signalements bénéficieront des mêmes protections contre les représailles que les lanceurs d'alerte internes.

Conclusion

Le Code de conduite des fournisseurs de Sonoco détaille nos normes et nos attentes à l'égard des fournisseurs. Sonoco s'engage à aider les fournisseurs à répondre à nos normes et à nos attentes grâce à la collaboration, à la formation et à la transparence. En adhérant à ce code, les fournisseurs contribuent non seulement à une chaîne d'approvisionnement responsable et durable, mais s'alignent également sur les valeurs fondamentales de Sonoco que sont l'intégrité, le respect, le service, le travail d'équipe et la responsabilité.